

Spécifications des Modalités Pratiques de demande d'examen UE de type et de surveillance

1. OBJET

Les présentes Spécifications définissent les Modalités pratiques de demande d'examen UE de type et de surveillance pour le Règlement Appareils à Gaz (UE) 2016/426 et la Directive Rendement des Chaudières 92/42/CEE.

Toute demande est faite par le fabricant (raison sociale de celui qui met sur le marché et en prend la responsabilité), auprès de CERTIGAZ.

Le processus de certification est détaillé ci-après, module par module et impose l'utilisation des formulaires fournis par CERTIGAZ (annexes 1 et 2).

Des modèles de documents pour les déclarations sont fournis à titre indicatif (en annexe 3).

2. REFERENCES, DEFINITIONS, ABREVIATIONS

Règlement Appareils à Gaz (UE) 2016/426 du Parlement européen et du conseil du 9 mars 2016, (RAG).

Directive Rendement des Chaudières, 92/42/CEE et article 4 du Règlement (UE) N°813/2013 de la Commission du 2 Août 2013 portant application de la Directive Ecoconception applicable aux produits liés à l'Energie, 2009/125/CE.

RCCE de CERTIGAZ pour le marquage CE des Appareils à Gaz

Module B : examen UE de type

Module C2 : déclaration UE de conformité au type avec surveillance par Contrôles à Intervalle aléatoire

Module D : déclaration UE de conformité au type (Assurance de la Qualité de Fabrication)

Module E : déclaration UE de conformité au type (Assurance de la Qualité du Produit)

Module F : vérifications UE du produit (lots)

Module G : vérification UE à l'unité

Pour les Modules F et G, pour le RAG, s'adresser directement à CERTIGAZ pour validation du choix du module.

3. Demande initiale UE DE TYPE (MODULE B)

Le dossier de demande d'examen UE de type doit être adressé à CERTIGAZ en deux exemplaires, un destiné aux archives de CERTIGAZ et l'autre retourné au fabricant après validation par CERTIGAZ. Ce dossier doit être constitué des éléments indispensables (liste ci-après). Il doit être fourni en format papier ou sur CDRom. Les fichiers en téléchargement ou sur tout autre support numérique sont acceptés.

DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN UE DE TYPE

Eléments du dossier :

- 1) Formulaire « Demande d'examen UE de type » Annexe 1 du présent document.
- 2) Photos de l'appareil. *(Le fabricant fournit une ou des photos d'ensemble représentatives du type. Celles-ci peuvent être incluses dans une documentation commerciale ou dans les manuels).*
- 3) Description du produit
- 4) Analyse des risques
- 5) Rapport d'essais
- 6) Marquages obligatoires (exemple des marquages obligatoires, éventuellement à l'état de projet,) à savoir :
 - les indications sur l'appareil ou la plaque signalétique ;
 - les indications sur l'emballage ;
 - les avertissements portés sur l'appareil et son emballage.
- 7) Le ou les manuels ou notices d'installation, d'utilisation et d'entretien sont fournis en langue française ou anglaise pour le type objet de la demande
- 8) Attestations et/ou déclarations. La vérification de la conformité à certaines exigences de la Directive nécessite que le fabricant fournisse des attestations et/ou déclarations listées ci-après (si applicable) :
 - déclaration relative aux matériaux utilisés (exigence essentielle 2) : cela concerne en particulier l'utilisation de brasures tendres pour le circuit gaz et l'usage de l'amiante et des matériaux à base d'amiante ;
 - déclaration relative à la qualité sanitaire ou alimentaire des matériaux utilisés (exigence essentielle 3.7.) ;
 - attestations et/ou certificats prouvant la conformité des dispositifs de sécurité, de contrôle et de réglage aux exigences les concernant (exigences essentielles 1. 1. et 3.1.10.) ;
 - si les produits sont commercialisés hors de France, engagement à traduire dans la ou les langues du ou des pays de destination indiqués dans les documents de demande (exigence essentielle 1.5.) ;
 - (exigences essentielles 3.1.7. et 3.1.8) ; déclarations relatives à la Directive basse tension et à la Directive compatibilité électromagnétique

Note : Les modèles proposés par CERTIGAZ peuvent être utilisés. Tout autre document équivalent est acceptable.

- 9) Dossier de plans. Le dossier de plans comporte une liste des plans, un plan d'ensemble et les plans de détail, dont nomenclatures.

4. Extension d'un certificat UE DE TYPE (MODULE B)

Dans la perspective d'un projet de modification du *type approuvé*, le fabricant doit en informer CERTIGAZ qui décide des modalités de gestion de ces modifications. Le fabricant envoie un dossier décrivant les modifications envisagées. CERTIGAZ décidera sur la base des éléments fournis les modalités d'extension du certificat nécessaires pour maintenir le respect des exigences essentielles. Le dossier complet est également fourni en deux exemplaires (voir § 3 ci-dessus).

Le dossier d'extension ne comporte que les éléments nouveaux, modifiés ou annulés du dossier de demande initial. La demande d'extension doit être faite en utilisant le formulaire (annexe 1).

5. Dossier de demande d'examen CE de type et d'extension pour le rendement des chaudières, Directive 92/42/CEE et conformément à l'article 4 du Règlement (UE) N° 813/2013 de la Commission du 2 Août 2013 portant application de la Directive 2009/125/CE.

La demande doit être faite en utilisant le formulaire « Demande d'examen UE de type » Annexe 1 du présent document.

En complément du dossier identique pour UE de type Règlement Appareils à Gaz (UE) 2016/426, il est demandé le rapport d'essais rendement (valeurs déclarées).

6. Dossier de demande initiale d'examen UE de type unitaire (Module G) uniquement pour le Règlement Appareils à Gaz (UE) 2016/426.

Le dossier de demande d'examen UE de type doit être adressé à CERTIGAZ en deux exemplaires, un destiné aux archives par CERTIGAZ et l'autre retourné au fabricant après validation par CERTIGAZ. Ce dossier doit être constitué des éléments indispensables (liste ci-après). Il doit être fourni en format papier ou sur CDROM. Les fichiers en téléchargement ou sur tout autre support ne sont pas acceptés.

Eléments du dossier :

- 1) Formulaire « Demande d'examen UE de type » Annexe 1 du présent document.
- 2) Photos de l'appareil. (*Le fabricant fournit une ou des photos d'ensemble représentatives du type. Celles-ci peuvent être incluses dans une documentation commerciale ou dans les manuels*).
- 3) Informations techniques destinées aux organismes notifiés
- 4) Description du produit
- 5) Analyse de risque
- 6) Rapport d'essais
- 7) Marquages obligatoires (exemple des marquages obligatoires, éventuellement à l'état de projet, à savoir :
 - les indications sur l'appareil ou la plaque signalétique ;
 - les indications sur l'emballage ;
 - les avertissements portés sur l'appareil et son emballage.
- 8) Le ou les manuels ou notices d'installation, d'utilisation et d'entretien sont fournis en langue française ou anglaise pour le type objet de la demande
- 9) Attestations et/ou déclarations. La vérification de la conformité à certaines exigences de la Directive nécessite que le fabricant fournisse des attestations et/ou déclarations listées ci-après (si applicable) :

CERTIGAZ SAS SMPCE100-4-Spécifications pour les Modalités Pratiques de demande d'examen UE de type et de surveillance

- déclaration relative aux matériaux utilisés (exigence essentielle 2.: cela concerne en particulier l'utilisation de brasures tendres pour le circuit gaz et l'usage de l'amiante et des matériaux à base d'amiante ;
- déclaration relative à la qualité sanitaire ou alimentaire des matériaux utilisés (exigence 3.7.) ;
- attestations et/ou certificats prouvant la conformité des dispositifs de sécurité, de contrôle et de réglage aux exigences les concernant (exigences essentielles 1.1. et 3.1.10.);
- si les produits sont commercialisés hors de France, engagement à traduire dans la ou les langues du ou des pays de destination les documents indiqués dans les documents de demande (exigence essentielle 1.5.) ;
- déclarations relatives à la Directive basse tension et à la Directive compatibilité électromagnétique (exigences essentielles 3.1.7. et 3.1.8)

Note : Les modèles proposés par CERTIGAZ peuvent être utilisés. Tout autre document équivalent est acceptable

Le produit est contrôlé par un inspecteur mandaté par CERTIGAZ avant délivrance de document.

7. Dossier de demande de surveillance

La demande pour une unité de fabrication est faite par le fabricant, ou par son mandataire établi dans l'Union Européenne, par le dépôt d'un dossier de demande de surveillance.

Le fabricant utilise le formulaire « Demande de surveillance » Annexe 2 du présent document. Il précise : le module choisi, qui introduit la demande (lui-même ou un mandataire), le ou les sites de production, le genre de l'appareil (appareil de cuisson, chaudière, ...) et les références des certificats d'examen UE de type.

Quand la demande est introduite par un mandataire, une lettre d'habilitation du mandataire, signée par le fabricant et le mandataire, est jointe.

Dans le cas où les différentes étapes de la fabrication du produit sont réparties sur plusieurs sites géographiques, le fabricant indique tous les sites de production avec leur adresse. Si un même produit est fabriqué sur plusieurs sites de fabrication différents, le fabricant fait une demande de surveillance pour chaque site.

Le fabricant indique le nombre, les numéros et l'émetteur des certificats d'examen UE de type auxquels sont conformes les produits objets de la demande de surveillance. Il est souhaitable d'utiliser le NIP/PIN (numéro d'identification produit) pour l'indication du numéro d'un certificat. Le fabricant joint les copies des certificats, sauf si les certificats sont en cours d'instruction ou ont été délivrés par CERTIGAZ.

Quand le fabricant choisit le module assurance qualité de production ou assurance qualité du produit, il met à disposition également un manuel ou plan qualité. Celui-ci doit être conforme aux exigences du paragraphe 3.3.2. ou 4.3.2. de l'annexe III du Règlement Appareils à Gaz (UE) 2016/426 (ou du paragraphe module D ou module E de l'annexe IV de la Directive 92/42/CEE, Directive rendement des chaudières).

Annexe 1

FORMULAIRE DEMANDE D'EXAMEN UE DE TYPE

DEMANDE D'EXAMEN UE DE TYPE

- REGLEMENT (UE) 2016/426, APPAREILS A GAZ
- DIRECTIVE 92/42/CEE, RENDEMENT DES CHAUDIÈRES et conformément à l'article 4 du Règlement (UE) N° 813/2013 de la Commission du 2 Août 2013 portant application de la Directive 2009/125/CE:
- EXTENSION DU CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE N°1312.....
 - changement de modèle et/ou marque commerciale
 - changement de catégorie de gaz / changement de pays / autre
- ATTESTATION
- VERIFICATION UE A L'UNITE (Module G) du RAG
- VERIFICATION DE LOT (Module F) du RAG quand un seul et unique lot fabriqué

Fabricant ou Mandataire :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Genre de l'appareil

Norme Applicable :

Désignation du type :

Marque(s) commerciale(s) et modèle(s) :

Surveillance ¹ par CERTIGAZ	Nouvelle demande, demande jointe (annexe 2)
	AQF n° :
	AQP n° :
	CI n° :
	Surveillance par: Nom et n° de l'Organisme Notifié :

Nous déclarons avoir pris connaissance des exigences essentielles du Règlement et/ou de la Directive concernés.

- Nous nous engageons, d'une façon générale, à respecter ces textes et les RCCE, en conséquence, notamment, à observer toutes les prescriptions des exigences essentielles visant ce(s) type(s) et fournir la documentation de conception (annexe III du Règlement Appareils à Gaz (UE) 2016/426 ou annexe III de 92/42/CEE) ;
- informer CERTIGAZ, de toutes modifications apportées au(x) type(s) approuvé(s) pouvant avoir une incidence sur le respect des exigences essentielles ;
- communiquer, sur demande de CERTIGAZ tous documents relatifs aux produits ayant obtenu un certificat d'examen UE de type ;
- régler, dès réception des factures, les frais qui sont à notre charge. Les tarifs sont disponibles sur le site internet de CERTIGAZ et peuvent être demandés à CERTIGAZ
- Respecter les règles d'application du marquage CE en vigueur : RCCE disponibles sur le site de CERTIGAZ et fournies à la demande par CERTIGAZ.

Nous déclarons n'avoir déposé aucune demande relative à ce(s) type(s) auprès d'un autre organisme notifié.

Lieu, nom, fonction, date, cachet et signature

INFORMATIONS TECHNIQUES DESTINÉES AUX ORGANISMES NOTIFIÉS

- 1 Désignation du type :
Type designation:
- 2 Débit calorifique nominal : min. max.
Heat input: min. max.
- 3 Organes de réglage :
Rating controls :
- 4 Injecteurs et pressions au brûleur :
Injectors and burner pressures:

Catégorie <i>Category</i>	Famille de gaz <i>Gas Family</i>	Injecteurs Principal / by-pass <i>Injectors Main / by-pass</i>	Brûleurs - Pressions <i>Burners - pressure</i>	Nombre <i>Number</i>

CERTIGAZ SAS SMPCE100-4-Spécifications pour les Modalités Pratiques de demande d'examen UE de type et de surveillance

5 Équipements de contrôle et de sécurité :
Safety and control equipment:

Type d'équipement <i>Type of equipment</i>	Fabricant <i>Manufacturer</i>	Marque commerciale Modèle <i>Trade mark Model</i>	Nombre <i>Number</i>

6 Système d'évacuation
Flue system

Type de système d'évacuation * <i>Type of flue system *</i>	Matériau <i>Material</i>	Longueur du conduit <i>Length of flue</i>	Dimensions <i>Dimensions</i>

*: type normalisé, *standardized type*

7 Commentaires :
Comments:

8 Analyse des risques:
Risks Analysis

Le fabricant est tenu d'analyser les risques afin de déterminer ceux qui s'appliquent à ses appareils ou équipements. Il les conçoit et les construit ensuite en tenant compte de son évaluation des risques.

L'évaluation et l'analyse des risques sont à nous fournir.

Des documents complémentaires peuvent être acceptés.

Annexe 2

FORMULAIRE DEMANDE DE SURVEILLANCE

DEMANDE DE SURVEILLANCE

<input type="checkbox"/>	Contrôles inopinés	UE 2016/426 Module C2	Annexe III	92/42/CEE, annexe IV, module C
<input type="checkbox"/>	Assurance qualité de production	UE 2016/426 Module D	Annexe III	92/42/CEE, annexe IV, module D
<input type="checkbox"/>	Assurance qualité du produit	UE 2016/426 Module E	Annexe III	92/42/CEE, annexe IV, module E
<input type="checkbox"/>	Vérification CE sur produits	UE 2016/426 Module F	Annexe III	

Fabricant ou Mandataire :

Adresse :

Site de production :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Genre de l'appareil :

Numéro et nom de l'Organisme
Notifié émetteur
du Certificat d'examen UE de
type :

Nous déclarons avoir pris connaissance des exigences du Règlement et/ou de la Directive concernés.

Nous nous engageons, d'une façon générale, à respecter ces textes et les RCCE, en conséquence, notamment, à :

- permettre pour audit, inspection ou essais l'accès des auditeurs mandatés par CERTIGAZ aux lieux de fabrication, d'inspection, d'essai et de stockage ;
- fournir aux auditeurs/inspecteurs mandatés par CERTIGAZ toute information nécessaire ;
- informer CERTIGAZ, de toutes modifications des conditions initiales de surveillance et du changement de module de surveillance qui met fin à la reconduction tacite du choix initial indiqué dans ce document ;
- communiquer, sur demande de CERTIGAZ, tous documents relatifs aux produits faisant l'objet de la surveillance ;
- régler, dès réception des factures, les frais qui sont à notre charge. Les tarifs sont disponibles sur le site internet de CERTIGAZ et peuvent être demandés à CERTIGAZ
- Respecter les règles d'application du marquage CE en vigueur : RCCE disponibles sur le site de CERTIGAZ et fournies à la demande par CERTIGAZ.

Nous déclarons n'avoir déposé aucune demande de surveillance relative à ce(s) type(s) auprès d'un autre Organisme Notifié.

Lieu, nom, fonction, date, cachet et signature

Annexe 3

Modèles pour :

- ✓ **Déclaration UE de conformité au type par le fabricant**

- ✓ **Déclaration du fabricant relative au produit**

- ✓ **Exemples de déclarations UE de conformité**

DÉCLARATION UE DE CONFORMITE AU TYPE PAR LE FABRICANT

DÉCLARATION DU FABRICANT

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

1. Appareil ou équipement /modèle d'appareil ou d'équipement (produit, type, lot ou numéro de série):
 2. Nom et adresse du fabricant et, le cas échéant, de son mandataire:
 3. La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.
 4. Objet de la déclaration (identification de l'appareil ou de l'équipement permettant sa traçabilité; une illustration peut être jointe si nécessaire pour cette identification): description de l'appareil ou de l'équipement.
 5. L'objet de la déclaration décrit au point 4) est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable: ... (références des autres actes de l'Union appliqués).
 6. Références des normes harmonisées pertinentes appliquées ou des autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée:
 7. L'organisme notifié ... (nom, adresse, numéro) a effectué ... (description de l'intervention) et a établi la ou les attestations: ... (détails, dont sa date et, le cas échéant, durée et conditions de sa validité).
 8. Dans le cas des équipements, les instructions sur la façon dont il convient d'incorporer l'équipement dans un appareil ou de l'assembler en vue de constituer un appareil, afin de contribuer au respect des exigences essentielles applicables aux appareils finis.
 9. Informations complémentaires:
- Signé par et au nom de: ...
- (date et lieu d'établissement): (nom, fonction) (signature):

Référence : ANNEXE V du RAG

relative au produit _____¹

En application du Règlement (UE) 2016/426, nous attestons que :

Lors de la mise sur le marché, les appareils seront accompagnés des manuels, marquages et avertissements rédigés dans la ou les langues officielles de l'État membre de destination. Les spécificités relatives à l'installation dans chaque pays seront mentionnées en tant que de besoin.

Les matériaux sont appropriés à leur destination et résistent aux conditions mécaniques, chimiques et thermiques auxquelles ils sont censés être soumis.

En particulier :

L'amiante et des matériaux utilisant l'amiante ne sont pas utilisés.

Le circuit gaz des appareils ne comporte pas de brasure tendre.

Sans préjudice de la réglementation communautaire en la matière, les matériaux et composants, utilisés pour la construction des appareils, susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires ou des eaux sanitaires ne diminuent pas la qualité de ces denrées alimentaires ou de ces eaux.

Lieu, nom, fonction, date, cachet et signature

¹ Indiquer la désignation du type

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le produit _____¹

a été conçu et construit en accord avec les normes

harmonisées internationales nationales autres

suivantes : _____²

Conformément aux dispositions des Directives/Règlements applicable(s) au produit :

A titre d'exemple :

Basse Tension

Compatibilité électro-magnétique

Eco-Conception

Equipement sous pression

Lieu, nom, fonction, date, cachet et signature

¹ Indiquer la désignation du type

² Indiquer le nom, le numéro et la date de publication des normes